

## Critères d'acceptation des échantillons

Afin de garantir la fiabilité de ses résultats, les échantillons reçus par le laboratoire doivent répondre à certaines exigences.

Lors du constat d'une non-conformité d'un prélèvement vis-à-vis des critères d'acceptation, le laboratoire informe le prescripteur des motifs de refus, et, si nécessaire, convient avec lui des suites à donner tant pour le devenir de l'échantillon que pour les essais associés.

### Critères d'acceptation des échantillons en SEROLOGIE

- Les prélèvements doivent être frais et non hémolysés.
- Les tubes ne devront pas présenter de défaut (ex : cassés, non bouchonnés...).
- Les prélèvements doivent être accompagnés de commémoratifs.
- Dans le cas des tubes secs, il est demandé « une quantité suffisante pour la réalisation des essais », idéalement la moitié d'un tube soit environ 2,5 ml de sang.
- Dans le cas des buvards, il est nécessaire d'imbiber de type W III le buvard sur les 2 faces.
- Pour les recherches MG, MS, Pull en ARL, les prélèvements doivent parvenir au laboratoire dans les 72h suivant leur réalisation.

### Critères d'acceptation des échantillons en BACTERIOLOGIE

- Pour la recherche de **Salmonelles chez les oiseaux**, les prélèvements doivent être frais et en état satisfaisant pour l'analyse.
- Pour la recherche de **Salmonelles dans l'environnement** des productions animales, les prélèvements doivent être placés en sachets ou pots plastiques stériles et étanches (emballage d'origine) et arriver au laboratoire en bon état. L'ensemencement doit être réalisé dans un délai de 96h après le prélèvement.

### Critères d'acceptation des échantillons en PCR

- Les prélèvements doivent être accompagnés de commémoratifs.
- Les tubes ne devront pas présenter de défaut (ex : cassés, non bouchonnés...) et devront être clairement identifiés. Les prélèvements doivent être frais et non hémolysés. Il est demandé « une quantité suffisante pour la réalisation des essais », idéalement la moitié d'un tube soit environ 2,5 ml de sang.
- D'une façon générale, les prélèvements (hors organes) doivent être acheminés au laboratoire dans un délai maximal de 72h, si possible sous couvert du froid.
- Pour les organes, il est recommandé de congeler l'échantillon si le délai d'acheminement excède 24h.
- Pour les recherches à partir de lait, le prélèvement sans conservateur doit parvenir dans un délai de moins de 24h, si possible sous couvert du froid. L'ajout de conservateur (une pastille de bronopol pour 20 à 40 ml de lait) permet une conservation plus longue (8 jours).
- Pour les recherches de *Mycoplasma gallisepticum* et *synoviae*, le délai d'acheminement doit être inférieur à 48h et sous couvert du froid.

### Critères d'acceptation des échantillons en MICROBIOLOGIE

- Les quantités nécessaires aux analyses
  - Lait : 250 ml.
  - Eau : 6 Litres.
  - Produits alimentaires en conditionnement commercial : 1 conditionnement.
  - Produits alimentaires vendus au poids : 100 g.
  - Plats cuisinés : 50 g.
  - Cube d'inspection d'abattoir et autres prélèvements devant être prélevée « à cœur » : 1 cube de 10 cm de côté environ.
  - Prélèvements de surface sur carcasses en abattoirs : la surface de prélèvement doit être indiquée sur le sachet de prélèvement ou dans le contrat client - LDP.

### Critères d'acceptation des échantillons en CHIMIE

Les échantillons doivent parvenir au laboratoire dans des conditions préservant leurs propriétés chimiques intrinsèques et en quantité nécessaire aux analyses. Les prélèvements effectués dans le cadre des plans de contrôle et

de surveillance du Ministère de l'Agriculture doivent être réalisés en respectant les consignes et conditions spécifiques qui sont énoncées, dans les Notes de service de la DGAI notamment :

- Dates d'envoi.
  - Indications sur les modalités de confection des sous emballages et des colis.
  - Emballages hermétiques, étanches et individuels.
  - Inscription indélébile des numéros d'échantillons et code barre « SIGAL ».
  - Commémoratifs emballés dans un sac plastique à l'abri des avaries.
- En raison des durées de transport le laboratoire acceptera cependant que les prélèvements soient décongelés à la réception à condition que :
    - Les prélèvements aient bien été congelés avant expédition.
    - Les prélèvements soient emballés dans une boîte type polystyrène les préservant pour une durée d'acheminement de 24h maximum.
    - Les prélèvements soient accompagnés de blocs réfrigérants pour les durées d'acheminement de plus de 24H ;
    - La durée du transport n'excède pas 72H.
    - Les sachets contenant les prélèvements ne soient pas être agrafés (condition spécifique au programme 99-3.

### **Critères d'acceptation des échantillons en [PARASITOLOGIE \(trichines\)](#)**

Pour permettre la recherche de trichines par la méthode de digestion d'échantillons collectifs, le LDP doit pouvoir disposer d'au minimum de 100g de viande dégraissée, sans tendons et dont les fascias sont ôtés. Cependant, le laboratoire se réserve la possibilité (Conformément aux prérogatives du RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2015/1375 DE LA COMMISSION du 10 août 2015) de réaliser l'analyse sur un mélange à 50g en adaptant les quantités de réactifs.

Les critères d'acceptation pour la réalisation de l'analyse de mélange sont :

- La nécessaire précision de l'espèce concernée et du type de production.
- L'adresse de facturation
- Le caractère libératoire ou non du résultat
- L'identification des échantillons transmis
- La quantité transmise de chaque échantillon :

#### Pour les équidés :

Prélèvements d'échantillons de 15 à 20g afin de disposer, pour l'analyse, d'au moins 10g dans la musculature de la langue ou les muscles masticateurs.

Un prélèvement de 50g sur le pilier du diaphragme est également possible.

#### Pour les porcins :

1- truies et verrats reproducteurs et porcs de plein air :

Prélèvements d'échantillons d'au moins 2g dans les piliers du diaphragme ou d'au moins 4g sur la partie du diaphragme située près des côtes ou du sternum, dans les muscles de la langue ou masticateurs.

2- Porcins domestiques (et autres que 1) :

Prélèvements d'échantillons d'au moins 1g dans les piliers du diaphragme ou d'au moins 2g sur la partie du diaphragme située près des côtes ou du sternum, dans les muscles de la langue ou masticateurs.

#### Pour les suidés :

Prélèvements d'échantillons de 15 à 20g afin de disposer, pour l'analyse, d'au moins 10g dans les piliers du diaphragme ou la musculature de la langue ou les muscles masticateurs.

Note 1 : Le choix d'une autre matrice que celles préconisées ci-dessus est de la responsabilité des services vétérinaires qui sont chargés d'appliquer les dispositions réglementaires, et ce, en fonction des espèces prélevées.

Note 2 : les pools d'analyses ne doivent pas regrouper les cas 1 et 2 pour les analyses porcines

Note 3 : Le LDP sera en mesure de réaliser les analyses individuelles (après l'obtention d'un résultat de mélange positif), uniquement s'il dispose originellement de la quantité nécessaire pour chaque animal constituant le mélange soit : 20g pour les porcins, 50g pour les chevaux comme les sangliers

Dans le cas contraire, le laboratoire se rapproche des services vétérinaires pour demander de nouveaux prélèvements sur les animaux concernés par le mélange positif en vue des essais de confirmation.